

## DIVERS

MAITRE Thibaut BRASME,  
NOTAIRE  
ETUDE SELARL BRASME et LE XUAN

## AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 27 octobre 2007, M<sup>me</sup> Louisa Andrea ANTHIERENS, née à GENT, le 15 janvier 1930, demeurant à CANNES (06150), 49, avenue de la Croix des Gardes, veuve de M. Maurice Joseph VANTOMME RAOUL, décédée à CANNES, le 25 août 2021, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M<sup>re</sup> Carol DOMENGE, notaire associé à NICE (06002), 49, boulevard Victor Hugo, suivant procès-verbal en date du 9 juin 2022 contenant dépôt et description du testament, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal judiciaire de GRASSE le 15 juin 2022. Les oppositions sont à former en l'étude de M<sup>re</sup> Thibaut BRASME, notaire associé à ARRAS (62000), 21, rue de Justice, notaire chargé du règlement de la succession.  
M<sup>re</sup> Thibaut BRASME

## Appels d'offres

## AVIS D'APPELS



### ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE RECHERCHE REPRENEUR D'UNE ENTREPRISE DE NEGOCE ET DE REPARATION DE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS (CAMIONS) SISE A NICE (06)

- Salariés : 6  
- Chiffre d'affaires 2021 (12 mois) : 1.484 K€  
- Chiffre d'affaires 2020 (12 mois) : 1.508 K€  
- Chiffre d'affaires 2019 (12 mois) : 2.065 K€

Baux :  
- Terrain de 3.685 m<sup>2</sup> + bâtiment (sous-location jusqu'au 2 janvier 2024)  
loyer de 5.817,54 € HT HC / mois

- Terrain nu 2.000 m<sup>2</sup> (baill précaire)  
loyer 38.000 € HT HC / an

Date limite de dépôt des offres fixée au mardi 5 juillet 2022 à 17 heures

Contacteur par courrier ou par mail : SELARL Xavier HUERTAS & Associés  
1, rue Lamartine - CS 81041 - 06050 NICE CEDEX 1

Email : x.huertas@etude-huertas.fr

UN DOSSIER DE REPRISE SERA ADRESSE APRES SIGNATURE

D'UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

## VIE DES SOCIÉTÉS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NICE du 16 mai 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SANTA SKIN ART NICE  
Siège : 3 rue Lascaris - 06000 NICE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation  
Capital : 100 euros

Objet : techniques de tatouage et de perçage corporel par effraction cutanée, vente d'articles et de bijoux liés aux activités de tatouage et de piercing, organisation de festivités de type salon du tatouage ou manifestations liées aux activités exercées par l'entreprise. Formations payantes liées aux activités précédemment citées. Achat et vente de designs, dessins, matériel, vidéo et autre matériel graphique en rapport à l'objet social.

Transmission des actions : libre entre associés, agrément des 2/3 des voix pour non associés  
Présidente : Julie GILLIER, 12 rue de la Cense Flancourt - 51170 FAVEROLLES ET COEMY  
Directeur Général : Marion DELABY, 1 rue Marteau - 51100 REIMS  
Carlos Antonio MUNIZ GADEA, 11 rue Docteur Pozzi - 51100 REIMS  
Damien Rolland Raoul MAGNONE, 12 rue de la Cense Flancourt - 51170 FAVEROLLES ET COEMY Immatriculation RCS NICE.

POUR AVIS La Présidente



Jean-Yves BARNASSON  
NOTAIRE ASSOCIÉ  
Muriel BLIN  
NOTAIRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BARNASSON, Notaire à ROMANS-SUR-ISERE, le 21 juin 2022, il a été constitué une S.C.I ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : « l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accès, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. »

Dénomination : SCI MARETTE  
Siège social : TOURNETTES-SUR-LOUP (06140), 752, route de Pie Lombard.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.  
Cessions de parts : soumises à l'agrément de l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les gérants de la société sont Monsieur Anthony PALISSE et Monsieur Frédéric LARUE demeurant respectivement à CLERIEUX (26260) 210 montée de Saint-Bardoux et à TOURNETTES-SUR-LOUP (06140) 752 route de Pie Lombard.

La société sera immatriculée au R.C.S. de GRASSE.

Pour avis

Le Notaire

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

## AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicataire

I.1) NOM ET ADRESSES :

Département des Alpes-Maritimes, CADAM - direction générale adjointe pour les ressources et les moyens - direction des achats et de la logistique - service des marchés - 4e étage, bureau 471 - 147 Bd du Mercantour - Bâtiment Cheiron - BP 3007, Point(s) de contact : Accueil service des marchés au parlophone au rez de chaussée du bâtiment (du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h), 06201, Nice Cedex 03, F.Téléphone : (+33) 4 97 18 63 66, Courriel : marches@departement06.fr, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securesis.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securesis.fr/>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE :

I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securesis.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securesis.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale.

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet.

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ :

II.1.1) Intitulé : Accord cadre relatif aux travaux d'aménagements cyclables et aires de covoiturage dans le département des Alpes-Maritimes.

Numéro de référence : 2022A0210.

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45233162.

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Travaux

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre multi-attributaires pour l'attribution des marchés subséquents concernant les travaux d'aménagements cyclables et aires de covoiturage dans le département des Alpes-Maritimes.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 22 000 000 euros.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non.

Mots descripteurs : Équipement sportif.

II.2) DESCRIPTION :

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Code CPV principal : 45233162.

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Département des Alpes-Maritimes.

II.2.4) Description des prestations : Travaux d'aménagements cyclables et aires de covoiturage dans le département des Alpes-Maritimes - Lot unique géographique représentant le département des Alpes-Maritimes.

II.2.5) Critères d'attribution : Critères énoncés ci-dessous.

Critère de qualité :

1. Valeur technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 22 000 000 euros.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique.

Durée en mois : 12.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : La durée de l'accord-cadre est de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible par décision expresse, 3 fois, par période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans. Les titulaires de l'accord cadre ne pourront pas refuser sa reconduction.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : Non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques :

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :

Non.

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La consultation donnera lieu à un accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum. Le montant maximum de la première année (2022) est de 4 000 000 euros HT, le montant maximum des années suivantes (2023-2024-2025) est de 6 000 000 euros HT.

Mots descripteurs : Équipement sportif.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : Se référer aux documents de la consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

Se référer aux documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Se référer aux documents de la consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

Se référer aux documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ :

III.2.1) Information relative à la profession :

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :

III.2.4) Marché éligible au MPS :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif.

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

Section IV : Procédure.

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte.

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre : 4.

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :

IV.1.5) Information sur la négociation :

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP établi sous la forme électronique en date du 10 juin 2022, enregistré au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT NICE le 17 juin 2022 (dossier 2022 00011292, référence 0604P61 2022 A 02789), Madame Denise JACQUEMUS, demeurant 20, avenue Font Roubert - 06250 MOUGINS, immatriculée au RCS CANNES n°330 151 630, a cédé à la société « NOHIVA GROUP », Société à Responsabilité Limitée au capital de 9.000 € dont le siège social est situé : 20, rue du Maréchal Foch - 06250 MOUGINS, immatriculée au RCS CANNES n° 913 327 235, un fonds de commerce de RESTAURANT connu sous l'enseigne « RESTO DES ARTS », situé au : 20, rue du Maréchal Foch - 06250 MOUGINS, et ce moyennant le prix de vente 260.000 €. Jouissance : 10 juin 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Vanessa CANET, Avocat au Barreau de GRASSE, domiciliée : 3, rue de Bône - 06400 CANNES, pour la correspondance et la validité.

## AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE BIOT

## AVIS DE PROPOSITION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
Par arrêté n° AM/2022/106 en date du 27 avril 2022, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme. Par arrêté n° AM/2022/188 en date du 23 juin 2022, afin d'assurer la bonne information du public, notamment concernant les avis émis tardivement par les Personnes Publiques Associées (PPA) l'enquête publique initialement prévue du 30 mai au 29 juin 2022 est prolongée jusqu'au 15 juillet 2022 à 16h30.

La poursuite de l'enquête publique sera conduite par Mme Yvette BARATON, désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se poursuivra dans les mêmes conditions que celles prévues initialement, dans les locaux des Services Techniques de Biot, 700 av. du Jeu de la Beaume, à Biot.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans les locaux des Services Techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le public pourra aussi adresser par écrit ses observations au commissaire enquêteur par voie postale à : Madame le commissaire enquêteur, Modification n°9 du PLU, Mairie de Biot-Sophia Antipolis, CS 90399, 06908 Sophia Antipolis Cedex, ou par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions soumises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le Commissaire Enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.biot.fr/modification-n9-plu/>

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des Services Techniques, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire pour recevoir le public dans les locaux des Services Techniques :

- Le vendredi 15 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques de la commune, aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°9 du PLU, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de Biot au 04 93 66 78 89.

Le Maire.